

L'impact économique des futurs quotas de pêche européens

Vœu déposé par le Bureau

■ Session plénière du 24 et 25 novembre 2014

Après consultation du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), la Commission Européenne préconise une nouvelle fois une réduction des quotas de pêche pour l'espèce principale de la flotte ligérienne (la sole). Cette baisse proposée est de 10 % après une baisse de 7 % en 2014. Elle est de 11,9 % en moins pour la baudroie, de 20 % en moins pour le lieu jaune et le merlan et de 17,6 % pour la langoustine. Après une hausse de 49 % en 2014, le CIEM demande une baisse de 4 % pour le merlu. Le bar devrait également être encadré dès 2015. De telles baisses entraîneraient la mort de certaines flottilles.

Toutes ces méthodes de décision des quotas sont à la fois incompréhensibles pour les pêcheurs et surtout économiquement irréalistes pour l'ensemble de la filière (commerce, entretien, avitaillement, mécanicien). Selon la publication de France AgriMer d'avril 2014 sur "Les filières pêche et aquaculture en France", la pêche en Pays de la Loire représente 1 345 marins pêcheurs, 29 200 tonnes de poissons débarqués, représentant une valeur de 105 millions d'euros. Ce sont également 6 halles à marée avec les emplois induits par cette activité de débarquement. On dit souvent qu'un emploi en mer génère trois emplois à terre. Cette filière est donc essentielle pour nos territoires littoraux.

Les professionnels réclament depuis plusieurs années des quotas pluriannuels afin de lisser une année sur l'autre et ainsi avoir de la visibilité pour leur métier. Dans ce contexte, il est impératif que nos élus nationaux et locaux défendent la pêche ligérienne devant la commission européenne lors du Conseil des Ministres de la mi-décembre fixant les quotas de pêche pour 2015.

Entendues les interventions d'Edouard DATTIN (COREPEM), Bernard HERVAULT (CFTC), Yvic KERGROA'CH (CGT), Gérard ALLARD (UFC-Que Choisir), Jacques GUILLAUME (UNSA), Sophie DESCARPENTRIES (GRAINE), Philippe BOURDAUD (CCIR), René PAVAGEAU (CRSA), Christophe VITAL (Culture), Joseph MOREAU (CCIR), Jacques CHAILLOT (Enseignement Libre).

88 votants. Adopté par : 65 pour, 7 contre et 16 abstentions